



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 10 décembre 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 10 DÉCEMBRE 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2021
3. Adoption du taux de la taxe foncière générale pour 2021
4. Adoption du règlement 341-15 Taxation Sûreté du Québec
5. Adoption du règlement 430-1 Enlèvement des résidus domestiques
6. Adoption du règlement 431-1 Cueillette des matières recyclables
7. Programme triennal de dépenses en immobilisation pour 2021-2022-2023
8. Adoption du taux d'intérêts pour 2021
9. Réserves financières
10. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
11. Levée de l'assemblée

2020-12-372 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-12-372 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2020-12-373 Adoption du budget 2021

Résolution #2020-12-373 : Adoption du budget 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du Code municipal, Madame la Mairesse Chantale Pelletier fait la présentation du budget pour l'année 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'adopter le budget pour l'année 2021, au montant de 5 182 566.21\$.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-12-374 Adoption du taux de la taxe foncière générale pour 2021

Résolution #2020-12-374 : Adoption du taux de la taxe foncière générale pour 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE par ce même article il est permis de décréter par règlement que la taxe foncière soit imposée par simple résolution;

CONSIDÉRANT QU'un règlement portant le numéro 434 a été adopté en ce sens;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2021 soit fixé à 0.5209\$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

2020-12-375 Adoption du règlement 341- 15 Taxation Sûreté du Québec

Résolution #2020-12-375 : Adoption du règlement 341-15 Taxation Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code Municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire modifier son règlement pour fixer le taux de taxe pour le service de la police.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée du 3 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 341-15, soit et est adopté.

ADOPTÉE

2020-12-376 Adoption du règlement 430-1 Enlèvement des résidus domestiques

Résolution #2020-12-376 : Adoption du règlement 430-1 Enlèvement des résidus domestiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro 430 régissant l'enlèvement des déchets solides afin de modifier le taux de compensation.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée du 3 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 430-1, soit et est adopté.

ADOPTÉE

2020-12-377 Adoption du règlement 431-1 Cueillette des matières recyclables

Résolution #2020-12-377 : Adoption du règlement 431-1 Cueillette des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro 431 relatif à la cueillette des matières recyclables afin de modifier le taux de compensation.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée du 3 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 431-1, soit et est adopté.

ADOPTÉE

2020-12-378
Programme
triennal de
dépenses en
immobilisation
pour 2021-2022-
2023

Résolution #2020-12-378 : Programme triennal de dépenses en immobilisation pour 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le Conseil doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le programme des immobilisations pour les années 2021-2022-2023, à savoir:

DÉPENSES À EFFECTER	2021	2022	2023
Chemins, rues	140 000\$	140 000\$	140 000\$
Aménagement parc	30 000\$		
Piscine extérieure : Construction	900 000\$		
Mise aux normes usine d'épuration	940 000\$	940 000\$	
Remplacement pompe distribution	247 771\$		
Raccordement puits Anne-Marie	124 494\$		
Remplacement drainage pluvial rues Laurin, Saint-Alexandre, Saint-Henri	529 937\$	529 937\$	
Achat véhicule travaux publics	200 000\$	175 000\$	
TOTAL DES DÉPENSES	3 112 202\$	1 784 937\$	140 000\$
	=====	=====	=====
MODE DE FINANCEMENT			
Fonds d'administration	170 000\$	140 000\$	140 000\$
Fonds de roulement	200 000\$	175 000\$	
Subvention et règlement d'emprunt	2 742 202\$	1 469 937\$	
TOTAL MODE DE FINANCEMENT	3 112 202\$	1 784 937\$	140 000\$

ADOPTÉE

2020-12-379
Adoption du
taux d'intérêts
pour 2021

Résolution #2020-12-379 : Adoption du taux d'intérêts pour 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 981 du code municipal, le Conseil doit fixer son taux d'intérêts applicable aux paiements dus à la Municipalité de Napierville pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt applicable aux paiements dus à la Municipalité de Napierville à l'exception des paiements dus relatifs aux taxes municipales est présentement à 12%;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE par mesure exceptionnelle en raison de la pandémie de COVID-19, le taux d'intérêt applicable pour tous les comptes en souffrance concernant les taxes municipales a été abaissé à 0% lors d'une assemblée spéciale tenue le 30 mars 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le taux d'intérêt applicable aux paiements dus à la Municipalité de Napierville soit fixé à 12% pour l'année 2021 à l'exception du taux d'intérêt applicable aux paiements dus à la Municipalité de Napierville pour les taxes municipales qui est fixé à 0% en raison de la pandémie de COVID-19 pour l'année 2021 et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution fixant un taux d'intérêt supérieur soit adoptée.

ADOPTÉE

2020-12-380 Réserves financières

Résolution #2020-12-380 : Réserves financières

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QU'une réserve financière de 15 000\$ soit affectée pour l'exercice financier 2021 pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la Municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2020-12-381 Levée de l'assemblée

Résolution #2020-12-381 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h40.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE